

# ASSURER LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT

**INSTITUT  
ARKHEIA**

**Nous contacter :**  
[contact@institutarkheia.fr](mailto:contact@institutarkheia.fr)  
[www.institutarkheia.com](http://www.institutarkheia.com)

# ASSURER LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT

## PRÉSENTATION

La formation ASSURER LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT est dispensée aussi bien à distance qu'en présentiel. Elle se déroule sur une journée complète. Elle est assurée par des formateurs, juristes, ayant une bonne connaissance et une expérience du milieu de l'entreprise.

En présentiel, dans vos locaux ou à distance	<u>Tarifs</u>
Pour les référents ou ceux souhaitant le devenir	<b>Intra :</b> à partir de 1 600 € HT <i>pour 10 pers. max</i>
<b>7 heures</b>	<b>Inter :</b> 700 € HT <i>par pers.</i>

## Objectifs et contenu de la formation

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a introduit l'obligation pour tous les CSE de désigner un référent harcèlement. Cette formation permet au membre désigné de connaître son rôle au sein de la délégation du personnel, d'appréhender sa mission et d'identifier les moyens mis à sa disposition pour intervenir concrètement dans l'entreprise.

Cette journée de formation permettra d'aborder les définitions du périmètre du harcèlement sexuel et des agissements sexistes et d'agir et réagir face à des situations à risque ou lors de crise.

### Présentation des dispositions juridiques

- Appréhender les dispositions juridiques applicables ;
- Présenter les sources applicables (Code pénal et Code du travail) ;
- Distinguer les notions de harcèlement sexuel et agissements sexistes ;
- Connaître les principaux éléments constitutifs de tels comportements.

### Les acteurs de la prévention

- L'employeur et l'obligation légale de sécurité et l'obligation de prévention et de détection des risques au travail ;
- Les autres acteurs de la prévention ;
- Le rôle spécifique du référent.

### Les actions à mener pour le référent harcèlement

- Assurer des actions de préventions sur le lieu de travail ;
- Prévenir et détecter des comportements à risque ;
- Accueillir et orienter les potentielles victimes ;
- Connaître les dispositifs internes d'enquête ;
- Connaître les recours contentieux ;
- Définir des procédures en coopération avec l'employeur.

NOS FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS ASSURENT CES FORMATIONS VALIDÉES EN AMONT PAR UN CONSEIL SCIENTIFIQUE COMPOSÉ DE PERSONNALITÉS HAUTEMENT QUALIFIÉES

**INSTITUT  
ARKHEIA**

contact@institutarkheia.fr  
www.institutarkheia.com